

Les étudiants dénoncent le laisser-aller

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5295 - Mardi 9 février 2021 - Prix : 10 DA

Malgré l'étendue du littoral
**Les importations
 de poisson en
 notable hausse**

Page 2

Le P^r Nibouche appelle à revoir le système de santé en Algérie

Maladies cardio-vasculaires : 44 % des décès causés par l'infarctus

Page 3

La priorité des Américains

Par Mohamed Habili

Tout le monde avait cru dans un premier temps que la priorité de la nouvelle administration américaine au plan extérieur, sur la foi des déclarations de Joe Biden faites pendant la campagne mais aussi après son élection, c'était l'Iran, son programme nucléaire et les menaces qu'ils feraient l'un et l'autre peser sur la paix dans le Golfe et au Moyen-Orient. On a appris récemment qu'il n'en était rien, que la véritable priorité des Etats-Unis hors de chez eux, vu qu'ils n'en manquent pas non plus intra muros, de plus pressantes encore, c'était la fin de la guerre au Yémen. Ici il faut bien s'entendre : cette priorité n'est pas la paix au Yémen, mais seulement l'arrêt des hostilités dans ce pays. Dans ce cas précis bien plus que dans d'autres, ces deux objectifs ne sont pas les mêmes. S'agissant de ce malheureux pays, tout de même le seul dont l'histoire a tenu à rapporter qu'il avait été autrefois tellement heureux, une chose est de geler les combats, une autre de rompre définitivement avec eux. D'ailleurs le président américain a été on ne peut plus clair sur ce point : «This War has to End», a-t-il bien articulé pour une fois, d'une voix et d'un air ne souffrant pas de réplique. Et d'annoncer que son pays arrêterait son soutien militaire à la coalition emmenée par l'Arabie Saoudite, cet arrêt ne concernant toutefois que les opérations à l'initiative de cette dernière.

Suite en page 3

Prochaine campagne électorale

Charfi dévoile la nouvelle stratégie d'enquête sur le financement



PH/D. R.

Le financement de la prochaine campagne électorale sera placé dorénavant sous la loupe de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), a relevé hier son président, Mohamed Charfi. Page 2

Dans une lettre «officielle»

Le ministère définit les missions des directeurs de l'Education

Page 16

Timizart (Tizi Ouzou)

L'association Tafat n Ugama lance jeudi une campagne de plantation de 2 000 arbres

Page 16

Prochaine campagne électorale

Charfi dévoile la nouvelle stratégie d'enquête sur le financement

■ Le financement de la prochaine campagne électorale sera placé dorénavant sous la loupe de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), a relevé hier son président, Mohamed Charfi.

Par Louisa Ait Ramdane

Le président de l'Anie s'est exprimé à nouveau lors de son passage au forum de la Radio nationale, sur la question du financement des élections, rappelant que ce point a fait l'objet de plusieurs dispositions dans la nou-

velle loi électorale. Désormais, le volet du financement des élections reviendra à une commission spécialisée de l'Anie qui sera composée de représentants du Conseil d'Etat, la Cour suprême, la Cour des comptes, la Haute instance de lutte contre la corruption, a précisé Mohamed Charfi. Avant la nouvelle loi électorale, actuellement en phase de rédaction, la question du financement des élections relevait de l'autorité du Conseil constitutionnel qui a échoué à mettre fin au phénomène. Ainsi, le comité mène des enquêtes pendant une période de 6 mois sur le financement de la campagne, et l'Autorité peut utiliser la police judiciaire pour enquêter sur les sources de financement et son utilisation. L'Autorité intervient à la fin du processus électoral, pour que le financement fasse l'objet d'une enquête et que les sanctions soient punitives, a-t-il précisé.

Pour Mohamed Charfi, le projet de loi organique relatif aux élections serait cristallisé dans un nouveau mode qui bannirait «la corruption et la fraude».

En phase de finalisation, ce projet permettrait l'émergence d'un nouveau mode électoral qui rendrait l'argent sale (chkara) inutile et infructueux, aussi bien pour le donneur que pour le receveur, et ce sera encore plus évident le jour où le projet en question sera rendu public.

Interdiction aux entreprises et aux institutions de financer la campagne électorale

Parmi les critères contenus dans le projet de la loi sur les élections, Charfi cite les sociétés, autrement dit l'hégémonie du marché, qui ne pourront plus financer un candidat aux élec-



Ph/D. R.

tions, quelle que soit sa qualité. Il est interdit aux entreprises et aux institutions de financer la campagne électorale, le financement est limité aux personnes physiques et est effectué exclusivement par l'intermédiaire des banques avec les chèques, et ce, afin de faciliter la traçabilité de la source de fonds, a déclaré le responsable de l'Anie.

«Le nouveau système est venu pour mettre fin à la corruption électorale ou définitivement supprimer l'argent sale ou "chkara" de processus électoral, après de nombreuses critiques de la composition du Parlement actuel», a-t-il encore précisé.

Le responsable a affirmé que cette décision intervient afin de rompre avec les anciennes pratiques et garantir, à l'avenir, la transparence et la régularité des

élections à même d'instaurer «les institutions tant espérées par les Algériens depuis l'indépendance».

L. A. R.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 4 décès et 225 nouveaux cas

L'ALGÉRIE a enregistré 4 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de plus qu'hier (3), portant à 2 918 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une légère baisse, avec 225 cas, soit 11 cas de moins par rapport au bilan d'hier (236), pour atteindre, au total, 109 313 cas confirmés.

R. N.

Malgré l'étendue du littoral

Les importations de poisson en notable hausse

Les importations de poisson ont enregistré une importante hausse en Algérie, une tendance qui risque de perdurer malgré les ressources dont dispose le pays. Dans un bilan rendu public par l'Office national des statistiques (ONS), il ressort que le secteur de la Pêche a enregistré une hausse d'importations en produits halieutiques, estimée à 13,6 %, durant l'année 2019. Les quantités importées sont estimées à 35 064 tonnes contre 30 862,5 tonnes en 2018. La hausse en question est due à une augmentation de 37,9 % des importations de filets de poissons et 44,5 % de poissons frais. Deux indicateurs renseignant, faut-il le dire, sur la faiblesse de la production nationale et l'incapacité

du secteur de la Pêche, dans son état actuel, à satisfaire la demande exprimée par le consommateur. D'où d'ailleurs les prix inabordablement affichés ces derniers temps, notamment pour la sardine, qui n'est plus à la portée des petites et moyennes bourses. Le même rapport relève, par ailleurs, une légère diminution de 3,7 % des importations de poissons congelés, qui représentent 31 % du total des importations. Le recours de l'Algérie à l'importation a coûté au Trésor public 117,8 millions USD en 2019 contre 99,5 millions USD l'année précédente, avec une hausse évaluée à 18,4 %. Le rapport de l'ONS relève que près de 61 % du montant des importations concernent les filets de poisson, soit 71,9 millions USD. A

l'origine de cette situation, la baisse enregistrée de la production nationale. Durant l'année 2019, la pêche de capture a reculé de 13 % par rapport à 2018. Une production de 104 881 tonnes dont 72,4 % de poissons pélagiques a été réalisée, contre 120 354 tonnes en 2018. Une baisse de 15 473 tonnes a été ainsi enregistrée en 2019. Ce recul, est-il indiqué, peut s'expliquer par le fait que 44,4 %, soit presque la moitié, de la flotte sont des navires inactifs. Le rapport précise aussi que les quantités de poissons pélagiques pêchés en 2019 ont enregistré une baisse évaluée à 17,8 %, les mollusques, crustacés, raies et squales, ont vu leur production régresser respectivement de 44 %, 2,3 % et 44,5 %. En revanche, les espèces démer-

sales ont affiché une augmentation de 31,6 % pour se situer à 7 742 tonnes contre 5 884 en 2018. En attendant une véritable relance de cette filière, l'Algérie est réduite à l'importation, alors que par ses ressources et son savoir-faire elle pourrait être un pays exportateur par excellence. Pis encore, malgré ses 1 600 km de côtes, l'Algérien lambda ne peut plus se permettre de consommer du poisson dont le prix ne cesse d'augmenter. Ces derniers temps, le kilo de la sardine est affiché à pas moins de 1 000 DA. Outre la vétusté de la flotte, de nombreux professionnels ont pointé du doigt la désorganisation que connaît cette filière, qui ne profite qu'à une poignée de spéculateurs.

Aomar Fekraoui

Banques

Le taux des réserves obligatoires réduit à 2 % à compter du 15 février

LE COMITÉ des opérations de politique monétaire (COPM) de la Banque d'Algérie (BA) a décidé de réduire le taux des réserves obligatoires, le portant de 3 à 2 %, à compter du 15 février en cours, en vue de renforcer les capacités de financement des banques dans le cadre de la politique nationale de relance et de diversification économique, a indiqué, hier, la Banque dans un communiqué.

La décision a été prise lors d'une réunion ordinaire, tenue jeudi 4 février sous la présidence de M. Rosthom Fadli, gouverneur de la Banque d'Algérie, et qui a été consacrée à la revue des principales évolutions de la situation économique, monétaire et financière nationale et internationale, ainsi que de ses perspectives à court et moyen terme notamment, celles ayant trait à l'évolution de l'inflation, de la liquidité bancaire, du crédit et de la croissance économique. Ainsi, et à la lumière de ces évolutions et de leurs perspectives à moyen terme, le Comité des opérations de politique monétaire a décidé de réduire le taux de réserve obligatoire de 3 à 2 % et ce, à compter du 15 février 2021, a précisé le communiqué.

Cette décision est de nature à «permettre de libérer, pour le système bancaire, des marges supplémentaires de liquidités à même de renforcer davantage les capacités de financement des banques, en droite ligne avec la politique nationale de relance et de diversification économique», a ajouté la même source.

Lors de cette réunion, le COPM a fait état d'un niveau «modéré» de l'inflation moyenne qui a atteint 2,4 % à fin décembre 2020 contre 1,9 % en 2019.

«Bien qu'il soit en légère hausse par rapport à celui enregistré en 2019, le taux de l'inflation reste en ligne avec les objectifs de la politique monétaire», a souligné la Banque centrale.

L. O.

Le P^r Nibouche appelle à revoir le système de santé en Algérie

Maladies cardio-vasculaires : 44 % des décès causés par l'infarctus

■ Les maladies cardio-vasculaires demeurent la première cause de décès en Algérie. C'est lors de son passage, hier, sur les ondes de la Radio nationale, que le P^r Djamel-Eddine Nibouche a encore une fois mis l'accent sur les dégâts que continuent d'occasionner les maladies cardiaques dans notre pays où, selon des études scientifiques, 44 % des décès en Algérie sont causés par l'infarctus du myocarde.

Par Meriem Benchaouia

Si ces maladies, qui tuent plus que le cancer et beaucoup d'autres affections, continuent à être la première cause de la mortalité, paradoxalement, cela se passe presque dans le silence, puisque ce «phénomène» ne bénéficie pas d'opérations de médiatisation et de sensibilisation, comparativement, par exemple, aux fléaux de la route dont les dégâts humains sont beaucoup moins importants. A cet effet, le chef de service de cardiologie à l'hôpital Nafissa-Hamoud d'Alger a tiré la sonnette d'alarme et appelle à l'élaboration d'une véritable stratégie de lutte contre cette maladie. Le spécialiste recommande l'implication de tous les secteurs et surtout «un consensus national» pour établir un plan applicable sur le terrain. Bien que les causes de cette maladie soient les mêmes partout dans le monde, le P^r Nibouche a estimé qu'*«il ne suffit pas de copier des stratégies appliquées ailleurs pour réussir»*. Selon lui, l'Algérie a besoin d'une stratégie répondant à notre réalité. Selon le chef de service cardiologie de l'établissement hospitalier Nafissa-Hamoud, cette stratégie doit s'appuyer sur la prévention contre les causes de ce problème de santé, la mise en place d'un plan de



Ph/D.R.

prise en charge nationale et par la création de structures spécialisées répondant aux spécificités de chaque wilaya. Convaincu que la lutte contre l'infarctus du myocarde dépend d'une démarche globale, le cardiologue a insisté sur la nécessité d'application de la nouvelle loi sur la santé dans le but de réorganiser le système de santé en Algérie. Dans ce sens, des spécialistes avaient appelé à la nécessité de renforcer la formation et de numériser l'opération ainsi que le recours aux bureaux d'admission en vue d'ai-

der les décideurs à améliorer la situation sanitaire, faisant observer que de nombreux médecins ne remplissent qu'une partie du certificat de décès. L'Institut national de santé publique a formé près de 6 000 médecins sur l'établissement, en bonne et due forme, des certificats de décès qui peuvent être servis dans la classification des principales maladies qui causent le décès à travers le pays. Concernant la prise en charge des cardiopathies, notamment l'infarctus, les intervenants ont

mis l'accent sur la nécessité de former les médecins généralistes (30 000 au secteur public et 11 000 au privé) sur la manière de prescrire les premières doses de médicaments notamment dans les régions qui manquent de médecins spécialistes. Ils ont également annoncé le lancement d'une application créée par la Société algérienne de cardiologie en vue d'organiser cette prise en charge entre les 14 services de cardiologie des établissements hospitalo-universitaires et les centres de base. **M. B.**

Résidences universitaires

Les étudiants dénoncent le laisser-aller

L'état des lieux dans les résidences universitaires du pays est catastrophique. La situation est en dégradation continue depuis des années ce qui qui oppresse les étudiants, surtout devant l'attitude négative des responsables de la direction des œuvres universitaires.

Une vague de mécontentements s'est installée sur les réseaux sociaux suite au décès d'une étudiante dans une résidence universitaire et à la déclaration du directeur de l'Office des œuvres universitaires, Cherif Mouloud, que plusieurs ont

jugée «provocante». En effet, l'état des lieux dans les résidences universitaires du pays est jugé catastrophique par les milliers de résidents. La restauration universitaire est en dégradation continue depuis des années, une situation que les étudiants tentent chaque année de dénoncer, mais rien n'y fait.

La goutte qui a fait déborder récemment le vase est le décès d'une résidente à la cité universitaire d'Ouled Fayet suite à l'explosion d'une bouteille de gaz dans sa chambre. L'étudiante, Nacera Bekouche, âgée de 24 ans, originaire de Tiaret, a rendu l'âme sur

place.

Ce drame douloureux a provoqué la colère des étudiants sur les réseaux sociaux. Face à des directeurs qualifiés d'irresponsables, les étudiants se plaignent de la qualité des repas, le long calvaire des chaînes, les non universitaires qui occupent les chambres, les agressions à l'intérieur des cités, les chiens errants déambulant entre les pavillons, l'état déplorable des douches, des sanitaires, des chambres et la liste est longue... Quant à la restauration universitaire, les étudiants n'ont pas cessé de dénoncer les «repas mal faits» depuis des années mais malgré cela, rien n'a été fait. Pis, le directeur de l'Office des œuvres universitaires, Cherif Mouloud, a même déclaré sur une chaîne télévisée que «les repas servis dans les restaurants universitaires sont mieux que ceux que je mange chez moi». Une déclaration qui a mis en colère les étudiants internautes qui ont pris ses dires pour de la provocation. Ils ont donc

partagé sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, des photos des repas servis dans ces restaurants qui reflètent le laisser-aller des responsables et démontrent les déclarations du directeur de l'Office des œuvres universitaires. Dans les commentaires, les étudiants des différentes wilayas du pays déclarent : «Nous souffrons au sein de nos résidences, nous revendiquons un règlement de la situation sociale». Ils ont exprimé leur rejet des conditions d'hébergement et de vie dans la cité ainsi que l'attitude négative des responsables de la direction des œuvres universitaires.

Concernant le décès de la résidente à la cité universitaire d'Ouled Fayet, Cherif Mouloud a indiqué que «tous les responsables de l'incident qui a causé la mort de l'étudiante Nacera Bekouche, dans la cité universitaire "Ouled Fayet 2", seront limogés dans les prochaines heures». Il a affirmé que ses services travaillent sur la mainten-

LA QUESTION DU JOUR

La priorité des Américains

Suite de la page une

Et comme si cela pouvait encore prêter à confusion, voilà le secrétaire d'Etat Anthony Blinken qui appelle son homologue saoudien pour s'assurer que le message était passé, que les Saoudiens avaient bien compris quelle était la priorité des Américains. Que ceux-ci tiennent par-dessus tout à faire cesser la guerre, c'était déjà évident quand ils s'étaient hâtés de faire ressortir les Houthis de la liste des organisations terroristes où l'administration sortante les avait inscrits juste avant de quitter ses fonctions. Pour la nouvelle administration, comme pour l'ONU, c'était là une sorte de machine infernale qu'il fallait désamorcer sans plus attendre. L'expression «acte terroriste» n'a pas été employée en l'occurrence, mais elle a été assez nettement suggérée. Pour l'administration Biden, cette décision est aussi diabolique que si elle avait été le fait d'un ennemi extérieur. La promptitude qu'elle a eue à l'annuler en atteste. Nul doute pourtant que qualifier les Houthis de terroristes n'est pas une fausseté particulièrement révoltante, même si elle ne va pas de soi du point de vue purement formel. Ce sont eux qui sont responsables de cette guerre qu'il faut à tout prix arrêter, ce ne sont pas les Saoudiens, qui n'y sont entrés que plusieurs mois après son déclenchement, et pour empêcher la chute de Aden après celle de Sanaa. Du côté de la coalition arabe, cette guerre a été purement défensive. Son objectif était de faire en sorte que tout le nord et l'ouest du Yémen ne tombent entre les mains des Houthis, qui d'ailleurs en contrôlent la plus grande partie. Qu'ils entrent dans Aden, et c'est quasiment tout ce qu'on appelle le nord du Yémen qui se trouve conquis par eux. Les Houthis ne sont peut-être pas des terroristes, mais à coup sûr ce sont des fanatiques, des envahisseurs et des conquérants. Les Etats-Unis, et avant eux l'ONU, ont récusé leur qualification de terroristes par crainte de ce qu'il peut en résulter pour le peuple yéménite, qui déjà subit la pire des crises humanitaires de ces dernières décennies.

M. H.

ce du système de chauffage au niveau de la cité universitaire «Ouled Fayet 2». Le même responsable a souligné, dans une sortie médiatique, que dorénavant les bouteilles de gaz et les radiateurs sont interdits. «Nous avons demandé aux directeurs des résidences universitaires d'installer des caméras de surveillance pour éviter tout problème à leur niveau», a-t-il précisé.

Thinihene Khouchi

Le directeur de la cité universitaire Ouled Fayet 2 limogé

DEUX JOURS après le décès d'une étudiante dans sa chambre universitaire, les premières mesures tombent. Hier, Sifedine Hadji, directeur de la cité universitaire Ouled Fayet 2,

où le drame a eu lieu, a été limogé.

Il est remplacé par Abdelkader Bouachrine, selon le directeur des œuvres universitaires d'Alger-Ouest.

Une première à l'échelle nationale

El-Oued : création d'une pépinière de canne à sucre

■ Une pépinière pour la culture de la canne à sucre, première à l'échelle nationale, a été créée dans la wilaya d'El-Oued, ont annoncé, hier, des responsables de la Chambre nationale d'agriculture.

Par Hamid B.

Ce projet, qu'abrite une exploitation agricole privée, s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le secteur agricole dans le but de booster l'agriculture saharienne, notamment les cultures stratégiques, a indiqué à l'APS le président de cette instance, Mohamed Yazid Hambli.

Ces initiatives ouvriront de nouvelles perspectives en matière d'investissement agricole pour contribuer au développement de l'économie nationale, a souligné M. Hambli, en marge de sa visite à cette pépinière située dans la commune d'El-Magrane (30 km au nord d'El-

Oued).

Le propriétaire de la pépinière, Ahmed Abdelkamel Belkharaz, a fait savoir que le début de réalisation de cette expérience remonte à 2017, s'appuyant sur des connaissances techniques pour cultiver ce type de plantes qui s'adapte aux conditions naturelles (sol, eau et climat) de la région.

Les «bons» résultats réalisés, avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé indien en vue d'assurer l'accompagnement technique nécessaire et la formation, «encouragent à poursuivre le challenge», a-t-il estimé.

M. Belkharaz a mis en relief, à cette occasion, l'efficacité de l'expérience de la culture de la canne à sucre en zones sahariennes en Algérie, et son adaptation aux spécificités du sol et de l'eau, précisant que le rendement obtenu à El-Oued, de 60



quintaux à l'hectare, est, selon lui, «le plus élevé à travers les pays du bassin méditerranéen».

Les superficies consacrées à la culture de la canne à sucre ont connu une expansion dans

cette wilaya du sud-est du pays, au titre de l'actuelle saison agricole, en prévision de son intégration comme culture stratégique.

Pour le moment, la canne à

sucré est utilisée à El-Oued dans la préparation de jus frais ainsi que comme brise-vent freinant le mouvement des sables, afin de protéger les exploitations agricoles notamment. H. B.

Accidents de la route 6 morts et 143 blessés ces dernières 24 heures

SIX PERSONNES ont trouvé la mort et 143 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus dans plusieurs wilayas au cours des dernières 24 heures, indique, hier, un communiqué de la Protection civile.

Par ailleurs, 4 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et chauffebains à l'intérieur de leurs domiciles à travers les wilayas de Bordj Bou-Arréridj, Ghardaïa et Naâma, ont été secourues par les éléments de la Protection civile qui leur ont prodigué les soins de première urgence avant leur évacuation vers des hôpitaux.

Les unités de la Protection civile sont également intervenues pour éteindre 4 incendies urbains et divers dans les wilayas de Sétif, Mostaganem et Ghardaïa. Au niveau de cette dernière wilaya, 5 personnes incommodées par la fumée se dégageant de 2 incendies ont été traitées sur place puis transférées vers des structures sanitaires.

Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus, les unités de la Protection civile ont effectué, durant les dernières 24 heures, 40 opérations de sensibilisation à travers 10 wilayas (31 communes), rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation sociale, en sus de 42 opérations de désinfection générale à travers 10 wilayas (20 communes).

M. O.

Office national de gestion des biens culturels

Ouverture prochaine d'une antenne pour la réhabilitation du ksar d'El-Menea

Une antenne de l'Office national de gestion des biens culturels (Ongbc) sera ouverte «incessamment» à El-Menea pour la prise en charge de l'ancien ksar et la préservation contre la dégradation et la décrépitude de ce site culturel classé patrimoine national, a-t-on appris, hier, des services de la wilaya de Ghardaïa.

Une équipe pluridisciplinaire de l'Ongbc, du Centre national de la recherche archéologie et d'un directeur central du ministère de la Culture, a été dépêchée sur instruction de la ministre de la Culture et des Arts à El-Menea, pour concrétiser l'ouverture d'une antenne de l'Ongbc, décidée lors de sa visite dans la région en janvier dernier.

L'équipe entamera également sur les lieux, avec les autorités locales, l'identification et le diagnostic des dysfonctionnements à l'origine de la dégradation de ce ksar classé patrimoine national depuis 1995, la délimitation avec précision de l'espace réel du ksar avec des propositions concrètes élaborées selon une stratégie participative avec la société civile, afin de sauvegarder le ksar et réhabiliter son patrimoine, a précisé le chargé de la culture à Ghardaïa, Mohamed Alouani.

Pour faire face à la décrépitude et à l'état de précarité très

avancé que connaît cette cité forteresse, le ksar d'El-Menea, une étude technique de confortement et de restauration a été lancée et achevée en 2017, avant d'être gelée pour problème de financement, a-t-il ajouté.

La restauration et la revitalisation de ce patrimoine architectural, culturel et historique, permet de l'intégrer dans la dynamique de développement que connaît la région d'El-Menea, de promouvoir ses potentialités matérielles et immatérielles et d'encourager l'investissement touristique créateur de richesse et d'emplois, a estimé le même responsable.

Le vieux ksar d'El-Menea et ses superbes bâtisses en terre sèche et en pisé, témoignage d'une civilisation riche et des traditions séculaires, connaissent un processus de dégradation très avancé affectant son cadre architectural mettant en péril ses valeurs et sa beauté, signale-t-on au secteur de la Culture.

Pour la sauvetage de ce patrimoine de construction traditionnelle et de l'art de construire, selon les techniques ancestrales, l'étude a préconisé en premier lieu la restauration et le confortement du palais de la princesse M'barka Bent El-Khass, la mosquée de 100 m² qui s'est effondrée il y a quelques années, les remparts,

quelques habitations et le chemin d'accès au sommet du ksar, ainsi que sa tour de surveillance.

Une citadelle riche par son histoire et la splendeur des paysages l'entourant

Perché sur les hauts sommets arides et escarpés, mais superbes, à la limite de la démarcation entre le grand Erg oriental et le grand Erg occidental, le vieux ksar d'El-Menea est une citadelle riche, aussi bien par son histoire et ses traditions que par la splendeur des paysages naturels qui l'entourent.

Surplombant de plus de 70 mètres l'oasis d'El-Menea enserrée dans un méandre de la RN-1, le vieux ksar d'El-Menea a été édifié au 4^e siècle et offre depuis ses remparts des panoramas spectaculaires d'une rare beauté. Devenu le premier site culturel et touristique de la région, ce ksar, avec son architecture et ses maisonnettes traditionnelles construites sur un rocher épousant admirablement la nature rocailleuse, constitue une attraction et un endroit idéal pour les touristes et autres visiteurs de la région.

Il constitue une configuration urbaine séculaire qui témoigne d'une civilisation citadine raffinée avec ses habitations étoffées marquées par une architecture

simple, truffée de niches et d'étagères ainsi que de petites ouvertures pour l'éclairage et l'aération. Sa configuration s'articule autour de la mosquée, point focal autour duquel gravite une spirale descendante d'habitations avec un puits collectif et des sites de stockage de denrées alimentaires creusés à même la roche calcaire et qui sont une curiosité pour les nombreux touristes. Ce patrimoine se dégrade de jour en jour à cause des vicissitudes du temps, de la cruauté des intempéries et de la précarité des habitants.

Autant de facteurs qui entachent le passé prestigieux de cette cité impériale jadis accueillante. Pour cela, la population d'El-Menea a appelé, lors de la visite de la ministre de la Culture dans la région, à la sauvegarde de ce site culturel (mémoire de la région) et à une intervention afin de juguler la détérioration des constructions, restaurer les cloisons, rebâtir les ruines et valoriser ce patrimoine.

La concrétisation de la réhabilitation du vieux ksar d'El-Menea s'inscrit dans une stratégie de valorisation de cet espace patrimonial authentique, afin d'amorcer une réelle dynamique locale basée sur la promotion des secteurs du Tourisme et de l'Artisanat, selon les services du secteur.

Amir A.

Pétrole

Le Brent franchit la barre des 60 dollars

Le cours du Brent a franchi, hier, la barre des 60 dollars pour la première fois depuis plus d'un an, sur fond d'optimisme quant à une reprise de la demande en pétrole avec le redémarrage de l'économie mondiale.

Par Farid Y.

Le baril de Brent gagnait lundi 1,26 % à 60,19 dollars, au plus haut depuis janvier 2020, dans le sillage des marchés qui accueillent avec espoir les campagnes de vaccination contre le Covid-19 et les promesses d'un nouveau plan de soutien économique américain.

Voilà plusieurs semaines que le brut est orienté à la hausse, une tendance appuyée par la perceptivité d'un puissant stimulus budgétaire américain au moment où la situation sanitaire offre des motifs d'optimisme.

La secrétaire au Trésor américaine, Janet Yellen, a dit espérer un retour au plein emploi en 2022 si le plan de sauvetage de l'économie proposé par le Président Joe Biden était approuvé.

Les derniers chiffres indiquent que le rythme des nouvelles contaminations au coronavirus est au plus bas depuis octobre, tandis que les campagnes de vaccination sont lancées dans de nombreux pays.

Ces espoirs à long terme ont éclipsé les chiffres faisant état d'une hausse des réserves américaines de brut.

D'après les analystes, les courtiers continuent de faire preuve d'optimisme en écoutant le récit américain d'une relance au printemps portée par l'énorme stimulus, au moment où la courbe devrait s'aplanir avec les protocoles de vaccination. F. Y.

Changes Le dollar monte légèrement face aux autres monnaies

Le dollar montait légèrement hier face à l'euro et aux autres grandes monnaies, dans un marché qui avançait à tâtons, focalisé sur l'économie américaine et sur le plan de relance du Président Joe Biden. Le dollar gagnait ce matin 0,16 % face à l'euro, à 1,2027 dollar pour un euro, et s'inscrivait en hausse sur le dollar index, qui le compare à un panier des plus importantes devises.

L'euro était passé sous le seuil de 1,20 dollar en raison de la lenteur de la campagne de vaccination dans l'Union européenne, mais les données décevantes de l'emploi américain publiées vendredi ont suffi à refaire plonger le billet vert, expliquent des analystes, estimant que le marché des changes était «indécis» vu notamment «l'ambiguïté» des perspectives aux Etats-Unis. Si le chômage américain a baissé en janvier de 6,3 %, les créations d'emplois du mois dernier ne compensent pas des réductions à la baisse sévères pour les mois précédents.

Selon les analystes, ces chiffres prouvent que le marché est encore loin du plein emploi visé par la banque centrale américaine (Fed), et que cela devrait atténuer les spéculations sur un possible durcissement de la politique monétaire américaine. Une politique monétaire souple, adoptée pour soutenir l'économie, pèse sur le cours du dollar. Mais certains observateurs du marché se demandent si le plan de relance ambitieux de 1 900 milliards de dollars, que le nouveau Président Biden veut faire adopter au plus vite, pourrait faire surchauffer l'économie, s'emballer l'inflation et forcer la Fed à agir. La secrétaire au Trésor, Janet Yellen, a affirmé dimanche que «le risque existait», mais d'ajouter : «Nous avons les outils pour gérer ce risque».

R. E.



Agriculture

Actualisation du statut particulier des ingénieurs et techniciens agronomes

Le secteur de l'Agriculture et du Développement rural a entamé, à Alger, des concertations approfondies pour actualiser le cadre législatif et juridique relatif au corps des ingénieurs et techniciens agronomes.

A cet effet, une réunion a été tenue sous la présidence du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, en présence du Syndicat national des travailleurs du ministère de l'Agriculture, des directions des services agricoles, des instituts nationaux et de l'Union nationale des agronomes (UNA). Lors de cette réunion, M. Hemdani a souligné l'impératif d'élargir l'actualisation du statut particulier aux ingénieurs agronomes, étant une catégorie active dans le circuit de la production agricole, et de par la place importante qu'occupe le secteur dans le développement économique.

Le ministre a mis l'accent sur la nécessité d'assurer les conditions appropriées à l'ingénieur agricole pour développer sa profession, le statut actuel de l'agronome qui s'inscrit dans le cadre

du décret exécutif N° 08-286 daté du 17 septembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée de l'agriculture étant limité. Une actualisation approfondie et élargie de ce statut particulier s'impose pour l'adapter aux développements enregistrés dans le domaine agricole, aux plans national et international, a souligné le ministre. «Il faut élargir la vision concernant les statuts particuliers qui représentent tout un parcours professionnel des ressources humaines relevant de ce secteur qui constitue un facteur important pour la relance économique», a-t-il ajouté. Le secteur agricole, qui participe à hauteur de 12 % dans le PIB avec une production de plus de 25 milliards de dollars annuellement, assure 2 millions de postes d'emploi, a fait savoir M. Hemdani. Des ingénieurs agronomes qui travaillent sur le terrain dans des conditions particulières à travers les wilayas du pays et veillent à renforcer la production agricole attendent depuis des années l'amélioration de leur situation professionnelle,

a-t-il ajouté. Dans ce cadre, il a mis l'accent sur l'importance de la ressource humaine dans le secteur et l'impératif d'accorder une importance à l'égalité de leur rôle dans la chaîne de production, en procédant à une révision entière du statut de cette catégorie. Il a appelé, à l'occasion, à la création d'ateliers de travail et au recours à l'avis des experts et des spécialistes du domaine juridique, dans le but de concrétiser davantage d'acquis pour cette catégorie et enrichir ce statut. M. Hemdani a également appelé à la création d'un ordre national des ingénieurs-agronomes, qui constituerait un espace à même de développer la profession et organiser les rangs des ingénieurs. De son côté, le secrétaire général du Syndicat national des travailleurs du ministère de l'Agriculture, Mohamed Réda Benteraa, a fait savoir que ce syndicat est disposé à parachever la série d'ateliers destinés au débat autour du statut des ingénieurs-agronomes, entamée depuis 2014. Selon lui, le secteur compte des compétences distinguées en mesure de préparer la dernière mouture du statut

escompté, mais, a-t-il ajouté, leurs efforts se heurtaient, lors des années précédentes, à la bureaucratie et aux conflits internes entre les services administratifs. Pour l'intervenant, le secteur œuvre, de concert avec le Syndicat national des ingénieurs-agronomes et les cadres du secteur, à faire une dernière lecture du statut avant son envoi à la Fonction publique et au gouvernement. Pour sa part, le président de l'Union nationale des ingénieurs agronomes, M. Mounib Oubiri, a évoqué la question des délais qui doivent être, selon lui, définitifs et fixes, à l'effet d'enrichir le statut par les concernés et de faire prévaloir l'intérêt suprême du secteur. Pour le président de l'Union, «le secteur est sur la bonne voie, à la faveur de la feuille de route tracée et se doit de préserver les acquis réalisés et de remédier aux lacunes». Dans le même contexte, il a évoqué la nécessité de soutenir le projet de création de l'ordre des ingénieurs agronomes attendu et qui regroupera les ingénieurs des deux secteurs, public et privé.

Sara B.

Gaz naturel

Entrée en exploitation du projet Boosting III de Hassi R'mel

La compagnie nationale des hydrocarbures «Sonatrach» a annoncé, hier dans un communiqué, la mise en service du projet Boosting III du champ Hassi R'mel (wilaya de Laghouat).

Le projet Boosting III de Hassi R'mel est entré en exploitation avec ses trois stations : Sud, Centre et Nord, et ce, après l'achèvement de la phase de

«commissioning» de la dernière station Nord, a indiqué la même source. «En dépit de la pandémie de Covid-19, les délais contractuels d'achèvement et de démarrage de la phase d'exploitation ont été respectés avec la qualité requise, grâce à l'engagement de l'équipe de projet avec la contribution des entreprises nationales: Engtp, Enac, Sarpi et Cosider Canalisations», souligne

la compagnie. Le projet en question vise à maintenir un niveau de production estimé à 180 millions de mètres cubes par jour et de récupérer des réserves supplémentaires estimées à 400 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Par ailleurs, cette réalisation permet à Sonatrach de renforcer ses capacités de production actuelles pour continuer à répondre aux besoins croissants

du marché national du gaz et d'honorer aussi ses obligations contractuelles à l'export, notamment en période de forte demande de gaz naturel. Le projet a également permis, durant la phase de construction, la création de plus de 10 000 emplois, notamment au profit de la main-d'œuvre nationale, a fait remarquer la même source.

Nabila T.

Histoire

Intensifier les recherches sur les événements de Sakiet Sidi Youcef

■ Des chercheurs de l'Université Larbi-Tebessi de Tébessa ont mis l'accent sur l'impératif d'intensifier les études et les recherches dans le domaine de l'Histoire, afin d'approfondir les connaissances sur les événements de Sakiet Sidi Youcef.

Par Aymen N.

Le chef du département Histoire et Archéologie à la Faculté des sciences sociales et humaines, Farid Nasrallah et son confrère, le professeur et chercheur en histoire de la révolution, Atef Seradj, ont appelé les chercheurs à se pen-

cher davantage, avec la coopération des parties concernées, dont le ministère des Moudjahidine, sur les massacres de Sakiet Sidi Youcef, perpétrés par la France coloniale le 8 février 1958.

Dans une déclaration à la veille du 63^e anniversaire de ces massacres, Farid Nasrallah a considéré que les bombardements de Sakiet Sidi Youcef «*suscitent peu d'intérêt de la part des étudiants chercheurs, d'où le déficit criard en informations sur le sujet.*»

L'universitaire qui préconise d'«*encourager, accompagner et encadrer les étudiants, notamment sur les sources authentiques susceptibles de fournir les vérités historiques*», a souligné que de telles recherches enrichiraient la connaissance de l'histoire de la révolution avec ses différentes phases.

Rappelant que durant ces massacres, des Algériens et des Tunisiens ont perdu la vie, Farid Nasrallah a appelé à «*consacrer des ateliers, des laboratoires de recherche, des journées d'étude et des séminaires nationaux, mais aussi internationaux, en vue de favoriser les échanges entre chercheurs et approfondir les investigations sur ces événements historiques.*»

«*Les informations disponibles sur ce massacre et connues de tous se réduisent uniquement au bombardement aérien mené par les forces du colonialisme français ayant fait 79 morts dont 20 enfants et 11 femmes ainsi que 130 blessés*», a ajouté l'universitaire qui a mis l'accent «*sur l'importance de*



mener des recherches sur les véritables causes de cette attaque et ses répercussions.»

Des échos à l'international

Pour le chef du département Histoire et Archéologie à l'Université Larbi-Tebessi, ces événements ont permis d'«*élargir le champ de débat autour de la cause algérienne, de favoriser son internationalisation mais aussi de consolider les liens de fraternité et de solidarité entre les peuples algérien et tunisien*». La cause algérienne a ainsi bénéficié, après cette agression, d'un vaste élan de solidarité à l'échelle régionale et internationale dont un communisme de soutien à la révolution algérienne adopté

par plusieurs formations politiques lors d'une conférence tenue à Tanger (Maroc) du 27 au 29 avril 1958, a ajouté l'intervenant. De son côté, le chercheur en histoire, Atef Seradj, a considéré que «*le massacre de Sakiet Sidi Youcef a ouvert une page radieuse dans l'histoire des deux pays frères dont la symbolique de ses événements restera conservée par l'Histoire*». Il a ajouté que «*les massacres de Sakiet Sidi Youssef furent une occasion pour exprimer l'unité intrinsèque et la solidarité indéfectible des deux peuples algérien et tunisien dans le combat pour le recouvrement par l'Algérie de sa souveraineté nationale*», considérant que «*l'absence d'information sur ces événements explique le peu d'intérêt*

affiché par les étudiants des universités». M. Seradj a, à ce titre, mis l'accent sur «*la coordination entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le ministère des Moudjahidine et Ayants droit et les instances concernées pour mettre tous les moyens à la disposition des chercheurs, à l'effet de mener des recherches sur ces massacres*». Selon lui, il est ainsi impératif d'octroyer «*des bourses d'étude aux chercheurs et aux étudiants des différentes universités en vue de recueillir des témoignages de moudjahidine encore en vie et remonter aux sources des informations sur le massacre de Sakiet Sidi Youcef en vue d'en enrichir la connaissance.*»

A. N.

Constantine

Installation «prochaine» de 700 caméras de vidéosurveillance

Pas moins de 700 caméras de vidéosurveillance supplémentaires seront installées «*prochainement*» à travers plusieurs nouveaux pôles urbains de la wilaya de Constantine, a déclaré le chef du service des moyens techniques relevant de la sûreté de wilaya. Ce projet qui sera lancé au titre de l'exercice 2021, ciblera les nouvelles cités à forte densité démographique, réparties sur les villes de Constantine et d'El Khroub, ainsi que la circonscription administrative Ali-Mendjeli, a précisé le commissaire principal, Adel Amrani, qui s'exprimait lors d'une visite guidée organisée en faveur des représentants de la presse locale, au centre de wilaya de contrôle vidéo, au chef-

lieu. «*Le projet d'installation de ces équipements techniques de technologie moderne se fera selon un planning qui sera établi par la commission de sécurité de wilaya*», selon le même responsable, relevant que la démarche est inscrite dans le cadre la stratégie de modernisation lancée par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Le but de l'organisation de cette opération est de garantir «*une meilleure sécurisation des personnes et de leurs biens*», notamment dans la ville Ali-Mendjeli qui a enregistré ces dernières années «*un taux élevé d'affaires liées à la criminalité et une augmentation du nombre d'agressions*», a-t-il affirmé. La même source a indiqué que l'organisation et la facilitation

de la circulation routière, la lutte contre les différentes formes de criminalité, notamment les bandes de quartiers, sont les autres objectifs de ce nouveau projet, rappelant que plus de 1 500 équipements similaires sont opérationnels depuis l'année 2014, à travers les dites villes. De son côté, le responsable de la cellule de l'information et de la communication de ce corps de sécurité, le lieutenant Bilal Benkhefifa, a souligné qu'il est prévu l'extension du réseau de ce type de caméras vers d'autres communes, «*dans le souci de mieux contrôler les principales artères et grandes agglomérations et lutter contre le trafic de drogue*». Selon les statistiques du

centre de wilaya de contrôle vidéo, 4 900 interventions des patrouilles de la police ont été enregistrées en janvier dernier, suite à l'alerte donnée par le centre de contrôle dans des affaires liées à la lutte contre le phénomène de bandes criminelles, le trafic de drogue et de possession d'armes blanches, ainsi que les accidents de la route. Il est à signaler que le centre de wilaya de contrôle vidéo de la police de Constantine dispose de deux salles d'opérations et de coordination ainsi qu'un autre espace destiné à la réception des appels téléphoniques d'urgence ou plus de 3 300 appels ont été recensés en janvier 2021 sur le numéro vert 15-48.

Hamida H.

Asphyxie au monoxyde de carbone La sensibilisation demeure de mise à Oran

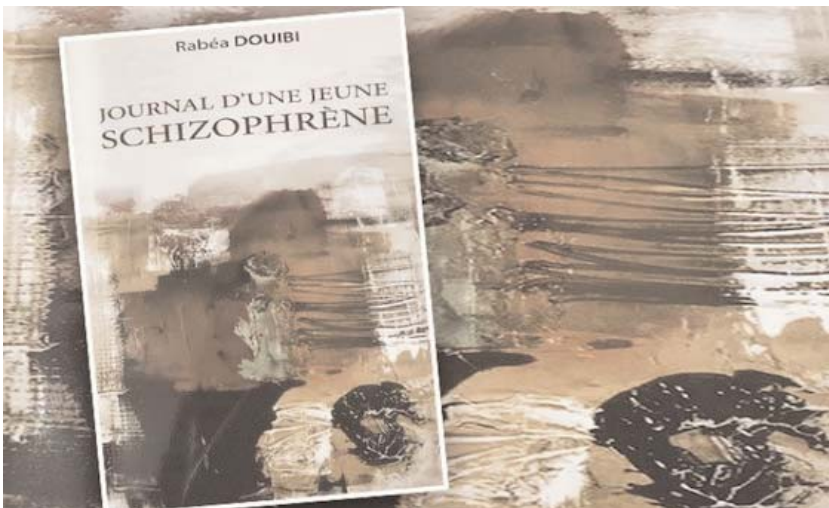
Environ 65 opérations d'information et de sensibilisation sur les risques d'asphyxie au monoxyde de carbone ont été menées par les services de la Protection civile de la wilaya d'Oran depuis le début de la saison hivernale, a-t-on appris de son responsable de communication. Depuis le mois d'octobre, pas moins de 65 opérations de sensibilisation ont été menées par la Protection civile d'Oran au sein des établissements scolaires, des centres de formation professionnelle, des campus et résidences universitaires et des mosquées, en vue de prévenir quant aux risques d'asphyxie au monoxyde de carbone, a indiqué, à l'APS, le capitaine Bellala Abdelkader. «*C'est un combat continu que nous menons avec plusieurs partenaires à l'image de Sonelgaz, pour un hiver sans accidents et surtout sans victimes*», a-t-il souligné. Les campagnes de sensibilisation visent à mettre l'accent sur les dangers que représente le non-respect des consignes et des règles de sécurité pour se prémunir contre les risques liés au monoxyde de carbone, a-t-il ajouté. Plusieurs thèmes relatifs à la prévention du risque d'asphyxie ont été abordés lors de ces opérations de sensibilisation, dont la conduite à tenir devant une personne incommodée par le monoxyde de carbone et la méthode de réanimation à mettre en œuvre. Les accidents survenus sont la conséquence de la mauvaise aération ou de non-conformité des équipements de chauffage, a-t-on fait savoir. A noter que les services de la Protection civile d'Oran ont enregistré 21 interventions liées à l'asphyxie au monoxyde de carbone émanant de chauffage ou de chauffe-eau. En 2020, pas moins de 19 personnes ont été secourues tandis qu'on déplore le décès de trois personnes d'une même famille, a-t-on noté.

Amel O.

Un nouveau récit de Rabéa Douibi

«Journal d'une jeune schizophrène» disponible dans les librairies

■ Un nouveau récit signé Rabéa Douibi vient de voir le jour. Dans ce nouvel ouvrage intitulé «Journal d'une jeune schizophrène», l'écrivaine invite le lecteur, à travers l'histoire poignante de la jeune Dounya tragiquement disparue, à méditer les valeurs de la probité et la compétence, préalables à une citoyenneté pleine et utile, perçues dans les sociétés soumises comme des motifs de disqualification.



Par Abla Selles

Édité par l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (Anep), ce récit de fiction de 173 pages est rendu en quatre parties et commence par la découverte fortuite du journal intime de la jeune Dounya, atteinte de schizophrénie et tragiquement disparue

après avoir avalé une surdose de neuroleptiques.

Pourtant rien ne pouvait présager une telle fin à cette jeune femme imprégnée de droiture et de valeurs de citoyenneté qu'elle s'était fixée comme seuls garde-fous dans la vie.

Puriste de nature, Dounya était une militante convaincue, sportive et brillante dans ses études, récemment retenue par

le rectorat de l'Institut des sciences politique et relations internationales sur la liste des jeunes doctorants.

Première à découvrir «le journal intime de sa fille», Assia,

médecin, mère soumise, commente les écrits datés de sa progéniture dans le tourment et le remord, ne pouvant faire son deuil et renvoyant la responsabilité à Djamel son mari, un riche

entrepreneur et président d'un parti politique à vocation islamique. Au-delà des querelles domestiques que ne pouvait supporter la jeune disparue, Assia découvre les préoccupations sociales qui obsédaient sa fille, jeunesse désœuvrée, droits des femmes bafoués, domination du discours religieux, contestations sociales sans issues, autant de frustrations, sources d'un profond désarroi qui allait s'avérer fatal.

Le père de la malheureuse, découvrant à son tour le «recueil d'états d'âme» de sa fille, se voit très vite confronté à ses manquements inadmissibles et ses sautes d'humeurs inadaptées, sources de tous les maux.

Faisant son «*mea culpa*», Djamel qui voulait contraindre sa fille à des séances d'exorcisme, non sans renvoyer la responsabilité à madame Diab, la psychiatre thérapeute qui, selon lui, n'a pu voir venir le drame, reconnaît les torts causés par son conservatisme archaïque et sa conception étroite des choses.

La narration de cette tragédie se poursuit avec la psychiatrie qui s'est lancée dans l'«autopsie d'un acte de suicide», après s'être vue remettre le fameux journal par Assia, dans l'espoir

de rendre conscientes des peines et des regrets depuis longtemps refoulés pour susciter une abréaction rapide.

Dounya fait enfin part de sa vision du monde, basée sur la droiture, l'intégrité et la compétence et parle de «sa vie à elle» dans différentes situations, à la maison, à l'institut, sur le court de tennis ou attablée sur une terrasse autour d'un café, entre autres.

A. S.

Centre national des manuscrits Ahmed Belalem, nouveau directeur

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a installé, dimanche, au siège de son département, Ahmed Belalem dans ses nouvelles fonctions de directeur du Centre national des manuscrits, indique le ministère dans un communiqué.

La ministre de la Culture et des Arts a instruit le nouveau directeur afin de redynamiser le rôle du Centre national des manuscrits sur les plans local et national, et travailler de manière à dresser un inventaire des manuscrits existants et les numériser. Malika Bendouda a insisté sur la nécessité de mettre au point des programmes à même de conserver, restaurer et mettre en valeur les manuscrits en impliquant des compétences qualifiées en collaboration avec les institutions concernées. L'importance du travail de proximité et des échanges avec les différents acteurs, associations, zaouïa, et citoyens a également été soulignée par la ministre. Natif de la wilaya d'Adrar, Ahmed Belalem est diplômé dans le domaine des finances et de l'économie et a occupé plusieurs postes de responsabilité dans l'administration du secteur des Finances. Membre actif de la société civile activant dans les domaines liés au patrimoine, il a également été collaborateur principal dans le projet de la Khizana nationale du patrimoine qui a numérisé un grand nombre de manuscrits de la région d'Adrar. Créé en janvier 2006, le Centre national des manuscrits, installé dans la wilaya d'Adrar, est chargé de faire l'inventaire national du fonds de manuscrits, de localiser les khizanas, de cataloguer, de conserver et de procéder à la paléographie des plus importantes pièces de ces bibliothèques traditionnelles.

F. H.

Lancement du Grand musée africain

Le projet reçoit l'appui de l'Union africaine

Le président de la République démocratique du Congo (RDC), Felix Tshisekedi Tshilombo, qui assure depuis samedi la présidence tournante de l'Union africaine (UA), a déclaré, dimanche, que l'organisation panafricaine va appuyer l'Algérie pour le lancement du Grand musée africain (GMA). Dans son discours de clôture des travaux du 34^e Sommet ordinaire de l'UA, M.

Tshisekedi a affirmé que dans le cadre de son plan d'action retenu pour son mandat de président de l'UA pour l'année 2021, «il a été demandé à la commission de l'UA, en collaboration avec les Etats membres, de déployer des efforts en vue de la pleine mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du thème de l'année 2021 : «Arts, culture et patrimoine : des leviers pour construire l'Afrique

que nous voulons». Il s'agit pour les Etats membres, explique le successeur du président sud-africain, Cyril Ramaphosa, d'«obtenir la restitution des œuvres d'art placées hors continent». Il est question également, ajoute le président, de participer à la 2^e réunion bienale de Luanda sur la culture de la paix qui se tiendra en Angola en 2021. Au titre de son mandat, il est prévu aussi d'appuyer le

gouvernement algérien pour le lancement du Grand musée africain (GMA)», a-t-il fait savoir. Dans le même sens, il a été décidé de «soutenir et participer à la promotion du lancement du Grand musée égyptien (GME) et le musée de Gisah». Dans le programme aussi, l'accompagnement du Sénégal dans la construction du mémorial de l'île de Gorée.

F. H.

Porte du caravansérail à Oran

Restauration prochaine du monument

Le monument historique «Porte du caravansérail», situé au niveau du parc de loisirs «Abdelhamid-Ben-Badis» (ex-Promenade Létang) au vieux quartier de Sidi El-Houari d'Oran, fera l'objet, prochainement, d'une opération de restauration, a-t-on appris, dimanche, auprès de la Direction de la culture et des arts.

Le secteur de la Culture a bénéficié dernièrement d'une enveloppe budgétaire pour la

concrétisation de l'opération de suivi et de reconstitution des pièces de ce monument historique et archéologique classé patrimoine national, a déclaré à l'APS le chef de service patrimoine à la Direction de la culture et des arts, qui est phase d'élaboration du cahier des charges spécifique à cette opération qui sera concrétisée suivant une étude réalisée par un bureau d'études qualifié et agréé par le ministère de la Culture et des Arts en 2015.

D'autre part, Djamel Berka a fait savoir qu'un avis d'appel d'offres sera lancé pour choisir l'entreprise qui sera chargée de réaliser ce projet inscrit dans le cadre de la loi de finances 2021.

Selon des données historiques, la «Porte du caravansérail», qui se caractérise par une architecture islamique, était la porte d'un «hôtel de caravanes» réalisé en 1848 et s'étendait sur une superficie de plus de 4 000 mètres carrés, puis a été transformé en hôpital «Hôpital Saint

Lazare» utilisé lors de la propagation de l'épidémie de choléra d'Oran à cette époque. L'édifice a été démolie en 1883 et la porte a été placée au niveau de la promenade «Abdelhamid-Ben-Badis» en 1995.

Oran regorge de plusieurs portes historiques, dont «Porte d'Espagne», «Porte de Canastel» connue sous l'appellation «Porte de la mer» et «Porte Santon» que les Oranais appellent «Porte de la Marsa».

D. R.

M. H.



Un procès pour l'Histoire

Trump jugé au Sénat pour l'assaut sur le Capitole

■ Un an après un premier procès en destitution historique, Donald Trump se retrouve à nouveau aujourd'hui en position d'accusé au Sénat, dont les élus devront dire si l'ex-président des États-Unis a encouragé l'assaut meurtrier sur le Capitole dans les derniers jours de son mandat.

Par Mourad M.

Plusieurs titres, ce nouveau procès entre- ra lui aussi dans l'Histoire : jamais auparavant un président n'avait été mis en accusation à deux reprises, et jamais, non plus, un président n'avait été jugé après avoir quitté le pouvoir.

Donald Trump, qui sera absent, sera probablement acquitté comme la première fois, car les 50 sénateurs démocrates auront beaucoup de mal à convaincre 17 républicains pour obtenir la majorité des deux tiers des 100 membres du Sénat nécessaire à une condamnation.

La violence de l'attaque, le 6 janvier, au moment où les élus certifiaient la victoire de Joe

Biden à la présidentielle, a suscité un tel effroi que les démocrates ont réactivé la procédure de destitution, même si le mandat de Donald Trump touchait à sa fin.

Dès le 13, la Chambre des représentants, contrôlée par les démocrates, l'a mis en accusation pour « incitation à l'insurrection ».

Le milliardaire républicain et ses alliés s'appuient d'ailleurs sur son départ de la Maison-Blanche, le 20 janvier, pour soutenir que le procès est contraire à la Constitution : les sénateurs peuvent, selon eux, démettre un président en exercice, mais pas juger un simple citoyen.

L'accusation démocrate invoque le précédent d'un ex-ministre jugé dans ce cadre, et

martèle qu'il faut condamner Donald Trump pour le rendre inéligible et « dissuader les prochains présidents de provoquer des violences afin de rester au pouvoir ».

Lors du procès, les avocats de la défense devraient se concentrer sur ce débat juridique, pour éviter d'avoir à justifier les tweets et diatribes enflammées de leur client.

La plupart des sénateurs républicains devraient aussi s'abriter derrière cet argument pour voter l'acquiescement sans se prononcer sur le fond.

« Si cela s'était passé dans l'Union soviétique, on aurait appelé ça une mascarade », a lancé dimanche l'un d'eux, Bill Cassidy.

Comme il y a un an, lorsqu'il fut jugé pour « abus de pouvoir » pour avoir demandé à l'Ukraine d'enquêter sur le fils de Joe Biden, Donald Trump a toutes les chances d'éviter une condamnation. L'ex-magnat de l'immobilier a toutefois beaucoup à perdre lors du procès, qui sera retransmis en direct dans tous les États-Unis.

Même s'il garde une base de fervents partisans, l'attaque sur le Capitole a érodé sa popularité.

Selon un sondage Ipsos/ABC News publié dimanche, 56 % de Américains pensent qu'il faut condamner l'ex-président et lui interdire de se représenter – mais plus de 80 % des républicains s'y opposent.

Lui qui, à 74 ans, caresse l'idée d'une nouvelle candidature en 2024, n'a pas intérêt à voir l'épisode joué et rejoué.

Or, les élus démocrates qui



PH. > D. R.

porteront l'accusation entendent bien dénoncer l'attitude de Donald Trump qui a, selon leur argumentaire écrit, « créé une poudrière, allumé une allumette puis cherché à tirer personnellement profit du chaos qui a suivi ».

Ils devraient revenir longuement sur les événements qui ont ébranlé la démocratie américaine.

Après deux mois d'une croisade ubuesque contre le verdict des urnes, Donald Trump avait appelé ses partisans à manifester à Washington le jour où le Congrès devait enregistrer la victoire de son rival.

Se posant à nouveau, contre toute évidence, en victime de « fraudes massives », il avait lancé à la foule : « Vous ne reprendrez jamais notre pays en étant faibles. Vous devez montrer de la force ».

Quelques instants plus tard, des centaines d'hommes et de femmes forçaient l'entrée du Capitole, semant la peur et le chaos. Cinq personnes, dont un policier frappé avec un extinc-

teur, ont perdu la vie dans l'attaque.

Il faudra plusieurs heures à Donald Trump pour demander à ses partisans de « rentrer à la maison », dans une vidéo où il leur dit aussi : « On vous aime ».

Pour rappeler l'ampleur du drame, les procureurs démocrates pourraient demander à entendre des témoins. Mais il n'est pas certain que les sénateurs, qui devront valider aujourd'hui le cadre du procès (durée, horaires, auditions...), acceptent.

Les républicains ne veulent pas s'attarder sur cet épisode qui suscite la division en leur sein, comme l'a encore montré la motion de censure adoptée samedi par le parti républicain du Wyoming contre l'élue de l'État Liz Cheney, une des rares à droite à avoir voté la mise en accusation de Donald Trump.

Et les démocrates n'ont pas intérêt à faire traîner en longueur un procès qui les empêche de se consacrer à la mise en œuvre du programme de Joe Biden.

M. M.



Commentaire

Rassemblement Par Fouzia Mahmoudi

Il semblerait que Jean-Luc Mélenchon ne soit pas le seul à gauche à estimer que la loi sur le séparatisme, présentée par le gouvernement au Parlement pour être votée le 16 février prochain, soit inutile. De nombreuses autres personnalités de gauche montent au front pour rejeter ce texte. En effet, Yannick Jadot, eurodéputé EELV, Clémentine Autain, députée La France insoumise, et le secrétaire du PS Olivier Faure ont, tous les trois, exprimé leur position contre ce projet de loi. Ce texte manque de « l'équilibre nécessaire pour combattre efficacement les ennemis de la République et tenir la promesse républicaine », a affirmé Yannick Jadot dans Le Grand Rendez-vous, l'émission d'Europe 1, Les Échos et CNews. « Aujourd'hui, le pays est tarabudé par des questions très sensibles de culture, d'identité, d'inégalités des territoires, d'insécurité économique et sociale. Nous devons le réconcilier avec lui-même », a ajouté le candidat potentiel des Verts à la présidentielle 2022 en plaçant notamment pour « un renforcement des services publics ». Mais il faut également « sortir de toute naïveté et de toute complaisance », a assuré l'écologiste, disant « combattre l'islam politique qui est une dérive insupportable d'une religion ». Il faut « contrôler les financements des associations et renforcer tous les dispositifs sur le contrôle des réseaux sociaux », selon lui. « Cette loi ne règle rien », a également estimé Olivier Faure sur France 3 en reprochant au texte de négliger « le terreau sur lequel prospèrent les séparatismes tels que la pauvreté, l'exclusion, le racisme, la discrimination ». « En l'état actuel, nous ne pouvons pas voter ce texte », a ajouté Olivier Faure, précisant que les députés PS pourraient s'abstenir lors du vote solennel, prévu à l'Assemblée le mardi 16 février. Clémentine Autain a de son côté déploré dans Questions politiques, l'émission de France Inter/France Info/Le Monde, une « loi fourre-tout qui ouvre la boîte de Pandore pour des idées qui stigmatisent et chassent les musulmans et nous tire vers l'agenda de l'extrême droite ». Interrogé sur son éventuelle participation à une primaire des Verts pour la présidentielle de 2022, Yannick Jadot, qui plaide pour une candidature commune avec les socialistes, a répété que « l'écologie est ma famille politique et je ne veux pas contourner ma famille politique ». Mais « si on veut gagner la présidentielle, il faut une candidature plus large que les seuls écologistes », a-t-il ajouté. Soulignant l'« aspiration au rassemblement qui existe dans le peuple de gauche », Clémentine Autain a averti : « Si le curseur nous ramène à ce qui a été fait sous Hollande, nous irons au chaos ». « Il faut une clarté des positions contre le néolibéralisme, pour les libertés et pour une transition écologique qui n'est pas comme celle de Yannick Jadot, qui est capable de signer des tribunes avec des grands patrons pour expliquer qu'on va faire du greenwashing ». Quant à un rassemblement derrière la maire PS de Paris, Clémentine Autain a affirmé : « Avec Anne Hidalgo, il y a toute une série de problèmes, elle a elle-même un problème avec Europe Écologie-Les Verts et explique qu'une partie de la gauche serait ambiguë avec la République, on a trouvé mieux comme candidature de rassemblement à gauche ». La gauche ne semble ainsi pas prête à se rassembler pour rejeter en bloc la proposition du gouvernement et préfère continuer à se déchirer, ce qui, à un peu plus d'un an de la présidentielle, laisse présager une multitude de candidatures qui profiteront sans doute aux deux favoris actuels de 2022, Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

F. M.

Israël

Netanyahu comparait devant la justice à six semaines des élections

Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a de nouveau rejeté, hier, les accusations de corruption à son encontre, lors d'une brève comparution au tribunal de Jérusalem, à six semaines d'élections cruciales pour sa survie politique.

Masque sanitaire noir sur le bas du visage, M. Netanyahu, 71 ans, est resté environ 20 minutes dans la salle d'audience du tribunal de Jérusalem. Il est jugé pour des accusations de corruption, fraude et abus de confiance dans trois affaires.

« J'approuve la réponse écrite en mon nom », a déclaré le Premier ministre en allusion à une lettre rédigée par ses avocats et présentée à la justice le mois dernier, selon laquelle le Premier ministre n'est pas coupable.

Détenteur du record de longévité des Premiers ministres israéliens avec 15 ans au pouvoir, M. Netanyahu est le premier

Chef de gouvernement de l'histoire d'Israël à être jugé alors qu'il est en fonction.

A l'extérieur du tribunal, des dizaines de manifestants ont protesté contre le Premier ministre, appelant à son départ. « Dégage », « Tu ne voleras point », peut-on lire sur des banderoles.

« Nous sommes ici pour balayer toute la saleté et toute la corruption qu'il (M. Netanyahu, NDLR) a créées ces dernières années », a déclaré à l'AFP Claudie Manoque, une manifestante. « Netanyahu est un homme corrompu, qui veut établir une dictature en Israël, nous ne le laisserons pas faire ».

Au tribunal, l'un des avocats, Boaz Ben Zur, a accusé le procureur général, Avichai Mandelblit, qui avait été nommé par M. Netanyahu, de mal gérer l'affaire.

La reprise du procès a été permise par l'allègement des restrictions anticoronavirus et après un report de l'audience initialement prévue en janvier.

Benjamin Netanyahu, qui ne bénéficie d'aucune immunité, a dénoncé des charges « ridicules » à l'ouverture, en mai 2020, de son procès. Ses avocats avaient demandé à la justice plusieurs mois pour étudier les éléments de preuve contre leur client.

Le Premier ministre est jugé dans trois affaires. Le dossier Bezeq, aussi nommé « Affaire 4 000 », où il est accusé d'avoir tenté de s'assurer une couverture favorable par le site Walla contre des faveurs gouvernementales qui pourraient avoir rapporté des millions de dollars à Shaul Elovitch, alors patron du géant israélien des télécoms Bezeq, dont Walla fait partie.

M. Netanyahu, qui détenait à l'époque également le portefeuille des Communications, a nié avoir cherché à obtenir une couverture favorable de Walla en échange de son approbation en 2015 à une fusion de Bezeq avec le distributeur de télévision par satellite Yes.



Championnat saoudien

M'bolhi autorisé à reprendre l'entraînement



LE GARDIEN international algérien d'Al-Ittifaq (Div.1 saoudienne de football), Raïs M'bolhi, remis d'une blessure au ligament externe du genou, a reçu le feu vert pour reprendre l'entraînement dès ce dimanche après plus d'un mois loin des terrains, rapporte la presse locale. En l'absence du portier algérien, la formation d'Al-Ittifaq s'est inci-

née à quatre reprises en sept matchs, reculant à la 7^e place au classement avec 24 points, à onze longueurs du leader Al-Shabab. M'bolhi (34 ans) avait rejoint le championnat saoudien en janvier 2018, en provenance du Stade Rennais (Ligue 1/France), d'abord pour un contrat de six mois, avant que les dirigeants d'Al-Ittifaq ne décident de le prolonger pour trois ans. Outre M'bolhi, plusieurs internationaux algériens évoluent en Arabie saoudite, à l'image des deux portiers Azzedine Doukha (Al-Raed) et Malik Asselah (Al-Hazm), ou encore du défenseur central Mehdi Tahrat (Abha).

CHAN 2021

Le Maroc conserve son titre

APRÈS une première partie de match serrée face au Mali, le Maroc a trouvé la faille et s'y est engouffré pour remporter son deuxième trophée du Championnat d'Afrique des Nations. Ce dimanche soir au Stade Ahmadou-Ahidjo, les Lions de l'Atlas ont dominé les Aigles 2-0 pour devenir la première équipe à conserver son titre dans l'histoire de la compétition.

Le match commence timidement. Pour ce show final du Championnat d'Afrique des Nations Total, Cameroun 2020, les équipes sont en alerte et les occasions se multiplient d'un côté comme de l'autre. Cinq minutes de jeu et déjà Issa Samake est le premier averti dans ce match après une faute sur Rahimi.

À la 20^e minute, la frappe du droit de Rahimi pousse Djigui Diarra à se détendre pour sauver le ballon. Les deux équipes se séparent sur un score vierge et reviennent avec de nouvelles ambitions un quart d'heure plus tard.

La deuxième période est tout aussi animée. Le Mali domine mais se fait surprendre à 20 minutes de la fin, avec un but de

Soufiane Bouftimi. Le corner de Namsaoui venu de la droite trouve le défenseur central du Maroc.

Le joueur de 26 ans du HUSA saute plus haut que toute la défense malienne et pique une tête qui trompe Djigui Diarra.

Une ouverture du score qui permet aux Lions de se déployer et de gagner en confiance. Le Maroc marque le but du break 8 minutes plus tard sur un nouveau corner. Même situation, côté gauche cette fois-ci. En renard de surface, Ayoub El Kaabi envoie le ballon au fond des filets. Le Mali perd pied et en fin de rencontre, Issaka Samake marche sur la cheville de Mohamed Ali et prend un deuxième carton jaune, synonyme d'une expulsion. Le Mali doit terminer la partie en infériorité numérique.

Lors de ses quatre apparitions, le Mali a constamment figuré dans le lot des prétendants potentiels sans jamais parvenir à décrocher la couronne tutoyée en 2016 et en 2020.

Le Maroc réalise la sensation dans la compétition, devenant la première équipe à conserver son trophée.

Ligue 2 (1^{re} journée)

Trois clubs tenus de communiquer leur nouvelle domiciliation dans les délais

LE MO BÉJAÏA, le SC Ain Defla et l'IB Lakhadaria, dont les stades n'ont pas été homologués, sont tenus de communiquer au plus tard 72 heures avant le match leur lieu de domiciliation, à quelques jours du coup d'envoi de la Ligue 2, fixé aux 12-13 février, a annoncé, dimanche, la Ligue nationale de football amateur (LNFA). «Les clubs suivants : MO Béjaïa, SC Ain Defla et IB Lakhadaria, dont les stades ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 14 du règlement du championnat amateur, sont tenus de communiquer à la LNFA, au plus tard 72 heures avant le match, leur nouvelle domiciliation sur un stade remplissant les conditions pour une homologation», a indiqué la LNFA dans un communiqué

publié sur son site officiel. Le MOB affrontera lors de la première journée son voisin la JSM Béjaïa dans le derby de la Soummam, le nouveau promu Ain Defla accueillera le SKAF Khemis-Meliana, alors que l'IB Lakhadaria recevra le CR Bénéthour. La LNFA souligne que les clubs concernés devront communiquer leur nouveau lieu de domiciliation, «à défaut d'être sanctionnés par : match perdu par pénalité et une amende de 50 000 dinars», conclut le communiqué. Après onze mois d'arrêt causés par la pandémie de coronavirus (Covid-19), la Ligue 2, dont le statut est devenu amateur et gérée par la LNFA, reprendra ses droits le week-end prochain avec un nouveau système de compétition à trois groupes de douze clubs chacun.

Sonatrach renouvelle sa confiance au CA

Pas de Hassan Hamar au MCA

■ La firme pétrolière nationale Sonatrach, actionnaire majoritaire du plus vieux club d'Algérie, le Mouloudia Club d'Alger, a mis fin aux rumeurs qui circulaient ces jours-ci au sujet d'un probable changement au niveau du Conseil d'administration que certains croyaient imminent en raison des résultats négatifs enregistrés par l'équipe ces derniers temps.



Les dirigeants du «Doyen» démentent l'arrivée de Hamar

Par Mahfoud M.

En effet, la Sonatrach a décidé de renouveler sa confiance à l'actuel directeur, même si le club est dans une zone de turbulence ces derniers temps.

«Le Conseil d'administration jouit de la confiance de l'actionnaire majoritaire qui insiste souvent sur la stabilité et le calme pour atteindre les objectifs assignés et mener l'équipe vers un avenir meilleur», a indiqué le MCA dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook. Pour connaître les raisons de cette sortie des membres de la direction, il faut savoir que lors de ces derniers 48 heures, de folles rumeurs ont circulé au sujet d'un prétendu accord entre les responsables de Sonatrach et l'ancien président de l'Entente de Sétif, Hassan Hamar, qui aurait accepté la proposition qui lui a été offerte de prendre en main le club algérois.

«Certains médias et des pages sur les réseaux sociaux

ont rapporté de fausses informations, sans aucune source, concernant l'intention de Sonatrach d'apporter des changements à la tête du club. Ces informations infondées ont pour but de porter un coup à la stabilité de l'équipe à une période sensible, de la part de personnes qui se sont habituées à pêcher en eau trouble», poursuit le communiqué. Le MCA fait «un énième appel à la presse pour respecter l'éthique du métier et s'assurer de la véracité de l'information avant sa publication, sur-

tout que la direction compte collaborer avec professionnalisme et transparence avec tous les médias pour transmettre l'information aux supporters du Mouloudia», a-t-il conclu. Quoi qu'il en soit, il faut savoir que la firme pétrolière n'est pas satisfaite à cent pour cent de la manière dont est géré le club, surtout que plusieurs scandales ont été enregistrés durant ces dernières années, et le renforcement de la direction est toujours d'actualité.

M. M.

Invité par la FIFA

Zetchi au Qatar pour suivre le Mondial des clubs

LE PRÉSIDENT de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheireddine Zetchi, est au Qatar depuis hier Qatar sur invitation de la FIFA pour assister au Mondial des clubs, dont les premiers tours ont débuté en attendant l'entrée en lice des ténors, et surtout le vainqueur de la Ligue des cham-

pions d'Europe, le Bayern Munich. En plus de l'opportunité qui lui est offerte de voir le match du Bayern, Zetchi devrait rencontrer plusieurs responsables du football mondial pour échanger des idées et essayer, sans doute, de trouver des sponsors-partners pour les Verts.

M. M.

City écrase Liverpool

Rendement moyen de Mahrez

MANCHESTER CITY a écrasé Liverpool à Anfield sur le score de 4-1, grâce notamment à des cadeaux du gardien brésilien Alisson. Riyad Mahrez a bien bougé sans se montrer décisif.

Titularisé pour le second match consécutif et à son poste de prédilection d'ailier droit, l'Algérien aura plutôt été actif durant les 71 minutes passées sur le terrain, sans pour autant

se montrer décisif.

S'il n'a placé aucun tir durant la rencontre, il obtient un bon coup franc en première période après un croc en jambe de Sadio Mané mais Gundogan le vendangera, tout comme il rate un penalty.

En seconde période, l'international allemand se rattrapera en s'offrant un doublé et Mahrez qui aura tout de même envoyé

une dizaine de centres dans la surface sans forcément trouver preneur, est remplacé par Gabriel Jesus.

Par la suite, Alisson facilitera la tâche aux hommes de Guardiola par des placements hasardeux.

Manchester City compte ainsi déjà 10 points d'avance sur Liverpool et cinq sur United, avec un match en moins.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Dans une lettre «officielle»

Le ministère définit les missions des directeurs de l'Éducation

LE MINISTRE de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout, a déclaré, hier, que les directeurs de l'Éducation au niveau national sont tenus de s'acquitter des missions qui leur sont assignées dans une «lettre de mission» comportant 100 missions qui leur parviendra «officiellement» selon un calendrier qui sera incessamment appliqué.

Présidant une conférence avec les directeurs de l'éducation des wilayas par visioconférence, le ministre a précisé que les directeurs de l'éducation sont chargés, dans la limite du territoire de leurs wilayas et dans les délais fixés, de s'acquitter des missions contenues dans la lettre de missions qui leur parviendra officiellement selon un calendrier qui sera incessamment appliqué et qui comprend plus de 100 missions qui traduisent les objectifs tracés dans le plan d'action du ministère. Chaque directeur «est tenu de prendre en compte le principe de l'obligation de résultats», a-t-il dit, ajoutant qu'«il y aura un suivi permanent et minutieux du travail accompli par le directeur et sa performance sera évaluée selon des normes précises». «Un programme de formation a été mis en place au profit des directeurs de l'éducation, ce qui leur permettra d'améliorer leurs compétences professionnelles», ajoute

le ministre qui souligne que les directeurs de l'éducation sont tenus d'appliquer le contenu de la lettre de missions et de réaliser ses objectifs. Cette lettre évoque six domaines, à savoir l'enseignement avec ses deux volets, l'organisation et la réglementation scolaires, la pédagogie, l'organisation des examens scolaire, en sus de l'amélioration de la gouvernance dans le système éducatif et du professionnalisme du personnel de l'Éducation nationale à travers la formation. Il s'agit également du soutien à la scolarisation et l'animation de la vie scolaire, outre le partenariat social, notamment en ce qui concerne le renforcement du dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux. Le ministre de l'Éducation n'a pas manqué l'occasion pour affirmer que «son secteur procèdera à la mise en place de mécanismes pour le suivi de l'ensemble des opérations sur le terrain, à travers l'exploitation optimale du système informatique du secteur qui s'appuiera davantage sur les TIC dans la gestion et le suivi de la mise en œuvre des opérations introduites dans le programme du secteur». A noter que l'organisation de cette conférence a été décidée suite au vaste mouvement opéré récemment dans le corps des directeurs de l'éducation.

Kamel L.

El Tarf

Arrestation d'un individu objet d'un mandat d'arrêt

LES SERVICES de la sûreté de wilaya d'El Tarf ont arrêté un individu faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour son implication dans des affaires de trafic de drogue, a-t-on appris, hier, auprès du chargé de la communication de ce corps de sécurité.

Agissant sur la base d'une plainte émanant d'une victime dont le véhicule a été pris à son insu par une connaissance alors qu'il se trouvait dans un garage pour réparation, les services de la police ont ouvert une enquête qui s'est soldée par l'arrestation du présumé coupable, a ajouté le commissaire principal Mohamed Karim Labidi.

Le mis en cause, âgé d'une vingtaine d'années, a été appréhendé dans la commune de Chebaïta Mokhtar où le véhicule a été retrouvé abandonné dans une rue, a précisé la même source. Selon le commissaire Labidi, cet individu s'est avéré être un trafiquant, objet d'une condamnation de deux ans d'emprisonnement ferme pour une affaire de trafic de stupéfiants.

Présenté devant le magistrat instructeur près le tribunal correctionnel de Dréan, le mis en cause, originaire de cette région frontalière, a été placé sous mandat de dépôt, a-t-on conclu.

Maya H.

Internet

La bande passante internationale sera doublée en 2021 en Algérie

LA CAPACITÉ de la bande passante internationale en Algérie, d'une capacité de 2,4 Térabit/seconde (Tbps), sera doublée durant l'année 2021, permettant ainsi d'améliorer la qualité de la connectivité internet haut et très haut débit, annonce le ministère de la Poste et des Télécommunications.

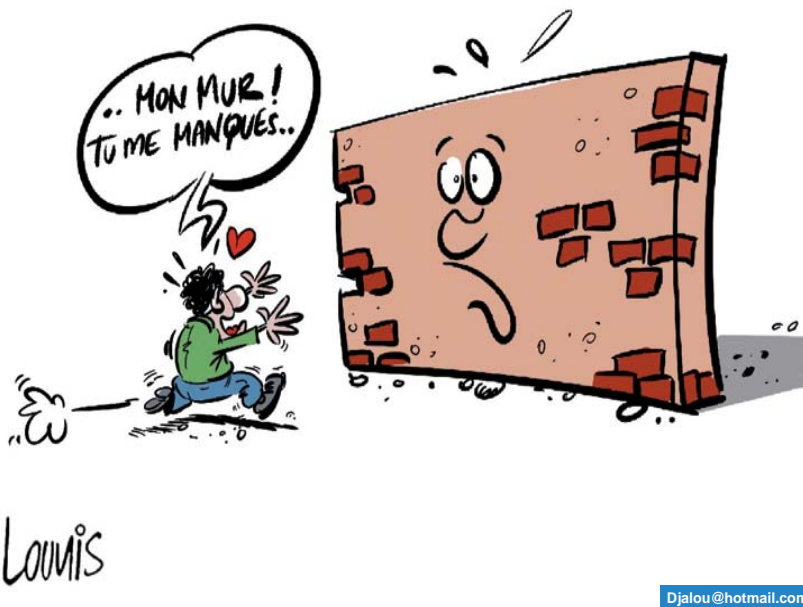
«La bande passante internationale est passée de 1,7 à 2,4 Tbps (Térabit par seconde) entre janvier 2020 et janvier 2021. Cette capacité sera

doublée durant l'année 2021», précise le bilan du secteur web pour l'année 2020, mis en ligne sur le site web du ministère.

Le document rappelle, dans ce sens, la mise en exploitation (le 31 décembre 2020) d'une «manière effective» du système du câble sous-marin Orval/Alval (Oran-Valence) et (Alger-Valence), dont la capacité globale pourra atteindre les 40 Tbps.

Lyès G.

Réouverture des lieux de loisirs



Djalou@hotmail.com

Timizart (Tizi Ouzou)

L'association Tafat n Ugama lance jeudi une campagne de plantation de 2 000 arbres

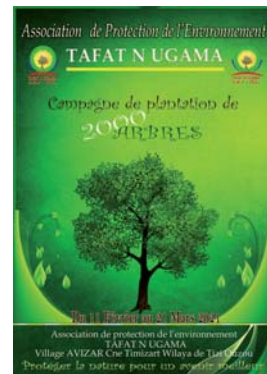
■ L'association de protection de l'environnement Tafat n Ugama de Timizart (25 km à l'est de Tizi Ouzou) lance ce jeudi une opération de plantation de 2 000 arbres de différentes espèces au sein du village Avizar et les localités limitrophes.

Par Hamid M.

Le programme de plantation se poursuivra jusqu'au 21 mars prochain, précise l'association dans un communiqué. Les premiers arbres seront plantés au lieu-dit Thala Oufella. Le village Adrar bénéficiera d'une opération de reboisement en arbres de montagne tout le long de la RN 71, du monument Agni n Temllin «Cimetière des martyrs» jusqu'à Tslatha n yfilisen. Les bénévoles de Tafat n Ugama comp-

tent aussi planter des arbres sur les rives du lac du barrage de Djebba, classé comme zone humide. La maison des jeunes, la bibliothèque du village et le stade d'Azrou auront également leurs quotas d'arbres au neuvième jour de cette campagne avant sa clôture, à l'occasion de la Journée mondiale de l'arbre au niveau des établissements scolaires des village Avizar et Ladjemat, à savoir les 4 écoles primaires, les deux collèges et le lycée de la commune.

H. M.



Immigration clandestine à Béjaïa

22 personnes arrêtées et une embarcation saisie

PAS MOINS de 22 candidats à l'immigration clandestine, dont 5 passeurs et organisateurs de voyages clandestins par voie

maritime vers les villes côtières européennes (espagnoles et italiennes), ont été arrêtés au cours d'une importante opération menée hier par les éléments de la Gendarmerie nationale de Béjaïa. «Le réseau spécialisé dans le passage de migrants clandestins a été démantelé au niveau de la plage d'Aït Mendile, commune de Béni K'sila, à l'ouest de la wilaya de Béjaïa», a indiqué, hier, la cellule de communication du groupement de la Gendarmerie nationale de Béjaïa dans un communiqué de presse qui nous a été transmis. L'opération a eu lieu suite à la perquisition de deux maisons à Aït Mendile

(Béni K'sila). Les candidats à l'immigration clandestine et les passeurs sont natifs des wilayas de Béjaïa, Alger, Jijel et Ain Témouchent. L'opération a également abouti à la saisie d'une embarcation avec un moteur de 150 chevaux de marque Yamaha, un porteur à deux roues, un dispositif de remontée manuel, une boussole «Finder», un appareil GPS «Garmin», des fusils de détresse (feux d'artifice), 24 téléphones mobiles, 16 sacs à dos et 3 560 euros en espèces». «L'affaire a été transmise aux autorités judiciaires compétentes», précise encore la même source.

H. C.